

Impôt sur la fortune : peut-on se permettre d'être si bas ?

Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Une rapide comparaison en ligne démontre que le Jura taxe globalement moins la fortune que ses voisins. Une situation qui a peut-être été souhaitée à une période, mais qui n'a pas fait ses preuves, les rentrées fiscales, hors conjoncture, ne s'étant pas notablement améliorées.

Dès lors, on peut se demander si le Canton du Jura peut se permettre de se passer de tels revenus en sachant qu'attirer des personnes fortunées sur cette base est une illusion. Les grandes fortunes jouent certes la carte de l'optimisation fiscale, mais ceci doit être corrélé avec d'autres éléments, que ce soit l'accessibilité, l'offre culturelle, sportive ou de loisirs.

En utilisant la calculatrice en ligne pour Berne, Neuchâtel, Vaud et Valais en prenant les capitaux comme base communale, il s'avère que le Jura impose d'une manière moindre les grandes fortunes.

Deux exemples : pour un revenu de 400'000 francs imposable et une fortune de 10 millions de francs, la différence entre Jura et Vaud est de 27'000 francs par année, impôt cantonal et communal. Pour 15 millions, le différentiel est de 23'000 francs avec Neuchâtel (voir tableau annexé).

Conscients que certains cantons ont mis en place un bouclier fiscal et que le Jura ne pratique pas cette politique, nous souhaitons connaître l'impact d'une augmentation modérée de l'impôt sur la fortune qui permettrait au Canton du Jura d'améliorer ses revenus fiscaux sans pour autant compromettre significativement son attractivité.

Nos questions au Gouvernement :

1. **Le Gouvernement peut-il nous indiquer comment il qualifie le niveau de l'imposition de la fortune dans le Jura, en comparaison nationale ?**
2. **Le Gouvernement peut-il donner le nombre de personnes fortunées au-delà de 1 million qui se sont installées dans le Jura ces dix dernières années et quel montant cela représente-t-il ?**
3. **Actuellement, que représente l'impôt cantonal sur la fortune et comment est-il réparti entre les différents paliers de fortune ?**
4. **Quels seraient les résultats projetés si l'impôt sur la fortune était augmenté de 0,2 pour mille dès 1 million de francs de fortune ?**
5. **Quelles seraient les conséquences financières d'un dé plafonnement de l'imposition sur la fortune ?**

Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)

- Patrick Cerf (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquart (PS)
- Valérie Bourquin (PS)

Intervention déposée officiellement le 19 mars 2025